

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Paris, le 05 AVR. 2019

LA CHEF DE CABINET

N/ref : 201910006138

Monsieur,

Par courrier du 17 février 2019, vous avez fait part à Madame la garde des sceaux, ministre de la justice, des dysfonctionnements constatés au sein du tribunal de grande instance de Nîmes.

Tout en comprenant et en respectant le sens de votre démarche, je me dois de vous indiquer qu'en raison des principes constitutionnels de séparation des pouvoirs et d'indépendance de l'autorité judiciaire, il n'appartient pas à la ministre de la justice de donner quelque instruction que ce soit aux magistrats dans le cadre de dossiers individuels, ni d'interférer dans les procédures judiciaires.

A cet égard, je vous informe que votre courrier a été transmis, pour information, au secrétariat général de la première présidence de la cour d'appel de Nîmes.

Regrettant de ne pouvoir vous apporter une réponse plus conforme à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Félicie CALLIPEL



Monsieur Emmanuel CATTIER

5 rue des iris

67000 STRASBOURG

13, place Vendôme – 75042 Paris Cedex 01

Téléphone : 01 44 77 60 60

[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)